

# MAIRIE 07310 ST MARTIN DE VALAMAS

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2016 à 20 heures

**Présents** : ADRIEN Eliane, ARGAUD Roland, CHAPUS Simon, CHAREYRON Jeanine, DESESTRES Philippe, GIRARDOT Francis, LUPOVICI Catherine, MARTIN Sylvie, NICOLAS Henri, NICOLAS Marie-Paule, PETITJEAN Cyriaque, PLANTIER Jean-Luc, ROCHE Isabelle, ROURE Solange.

**Excusé** : BEAL André

**Secrétaire de séance** : LUPOVICI Catherine

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité. M le Maire passe à l'ordre du jour.

\*\*\*\*\*

### **Personnel communal : avancements de grade – évolution des missions de l'emploi d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe – démission d'un agent – infos diverses**

M. le Maire présente au conseil les propositions d'avancement de grade pour les personnels qui remplissent les conditions d'ancienneté d'échelon dans le grade précédent et qui ont été approuvées en commission administrative paritaire. Ces évolutions de carrières ont été prises en compte dans le budget primitif 2016 pour les rémunérations et les charges sociales s'y rapportant. M. le Maire demande au conseil la création des emplois correspondants.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

- La création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe
- La création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- De compléter en ce sens le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la commune.

M. le Maire informe le conseil que suite aux différentes réformes de la fonction publique territoriale et la pérennisation de l'entretien professionnel, les fiches de poste de chaque agent doivent être revues. A cette occasion, il propose au conseil de redéfinir les missions de l'emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe de 22h24mn hebdomadaires annualisées créé par délibération du 31 mai 2011. La modification proposée permet d'assurer une bonne exécution de l'ensemble des missions de cet emploi d'adjoint technique, en particulier l'exécution des tâches d'entretien de l'école publique maternelle, suite à l'aménagement du poste d'ATSEM en raison de préconisations médicales pour l'agent qui l'occupe.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que les missions de l'emploi d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe de 22h24mn hebdomadaires annualisées, créé par délibération du 31 mai 2011, sont redéfinies et sont les suivantes à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016 : entretien des locaux de l'école primaire publique, entretien des locaux de l'école maternelle publique et toutes tâches correspondant aux missions d'un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.

M. le Maire informe le conseil de la démission de M. Alain CHAMBA du poste de responsable du service technique qui sera effective le 31 octobre 2016 et sur la nécessité de son remplacement. Des échanges ont lieu entre les membres du conseil sur le profil recherché notamment sur l'aspect « eau et assainissement » dont les différentes fonctions sont actuellement

déléguées à St Martin par convention avec Val'Eyrieux, ainsi que sur les différentes actions qui pourraient être engagées afin d'éviter le renouvellement de la situation relationnelle tendue au sein du service qui a conduit à cette démission.

M. le Maire informe le conseil de la réintégration de Mme Sandrine PETREL au 1<sup>er</sup> octobre 2016 suite à la demande d'exécution du jugement rendu par le tribunal administratif de Lyon le 27 avril 2016, annulant l'arrêté du Maire du 10 octobre 2013 de refus de titularisation. Les conditions administratives de sa réintégration ont été établies par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Ardèche. Il rappelle le contexte juridique en cours : suite au jugement du tribunal administratif du 27 avril 2016, la commune a déposé le 23 mai 2016 une requête en sursis à exécution et une requête contre le jugement. A ce jour l'audience n'est pas fixée.

M. le Maire rappelle les fermetures provisoires de la mairie les mardis et jeudis après-midi et certains samedis matin en raison de l'arrêt maladie de l'agent d'accueil et propose le recrutement d'un Contrat d'accompagnement emploi afin de pouvoir assurer le service d'accueil du public.

### **Remboursement abonnement et renouvellement OVH à Mme Catherine LUPOVICI conseillère municipale**

M. le Maire informe le conseil que la mise en place du paiement administratif pour le renouvellement automatique auprès de la société OVH du nom de domaine et de l'hébergement du site internet et de la messagerie électronique de la mairie qui lui est associée s'est avéré plus long et complexe que prévu. Afin de ne pas risquer d'interruption de service, Mme Catherine Lupovici, conseillère municipale, a effectué le paiement en ligne par carte bancaire et en demande le remboursement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise M. le Maire à effectuer le remboursement de cette facture à Mme Lupovici d'un montant de 71,86 €.

### **Demande d'autorisation d'installation d'un barnum sur le domaine public – Fixation du tarif d'occupation du domaine public**

M. le Maire fait part de la demande du Bar de la Place de pouvoir installer sur le domaine public pendant la période hivernale (1<sup>er</sup> novembre au 30 avril) un barnum permettant d'abriter une terrasse.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise cette occupation hivernale du domaine public aux conditions et aux tarifs en vigueur pour l'occupation du domaine public par les terrasses des bars, soit 92 € pour 6 mois et 30 m<sup>2</sup> de surface autorisée. M. le Maire rencontrera le demandeur pour valider ensemble l'intégration du barnum dans l'aspect esthétique de la Place.

### **Travaux bâtiment La Gare : Acceptation du Fonds de Concours voté par Val'Eyrieux**

M. le Maire informe le conseil qu'un fonds de concours a été sollicité auprès de Val'Eyrieux pour le projet d'aménagement du point gourmand et du point de location de vélos dans le bâtiment de la Gare acquis pour le développement de projets touristiques sur la Dolce Via. Par délibération du 4 juillet 2016, la Communauté de Communes Val'Eyrieux a décidé d'attribuer à Saint Martin de Valamas un fonds de concours pour ce projet à hauteur maximale de 8.120,58 €.

M. le Maire demande au conseil d'accepter de percevoir ce fonds de concours.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité que la commune perçoive le fonds de concours de 8.120,58 € voté par la Communauté de Communes Val'Eyrieux, aux conditions définies dans la convention de fonds de concours en cours de signature.

### **Délibération approbation adressage et numérotation des habitations**

M. le Maire rappelle que la réunion publique du 15 septembre dernier relative à la dénomination des voies communales et à la numérotation des habitations a permis de présenter les résultats du travail réalisé et l'impact pour les habitants en termes de modification de leur adresse. Le tableau des noms de voies et adresses de chaque habitation doit, après validation par le conseil, être transmis aux différents services publics concernés et aux services de géolocalisation.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité le tableau des adresses des habitations de la commune.

### **Délibération transfert de résultats eau et assainissement**

M. le Maire expose qu'en complément de l'approbation des comptes administratifs et de gestion effectuée lors du vote du budget primitif de la commune, il convient d'adopter le principe de ce transfert.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité le transfert des résultats constatés dans le budget annexe 2015 vers la Communauté de Commune Val'Eyrieux.

### **Demande de traçage d'une place pour personne handicapée au parking au-dessus de l'église**

M. le Maire fait part du renouvellement d'une demande de traçage d'une place de stationnement pour personne handicapée sur le parking au-dessus de l'église. Il rappelle qu'une place handicapée ne peut être créée que sous certaines conditions. En particulier, la déclivité doit être inférieure à 2% en long et en travers, ce qui n'est pas ici le cas. Une réponse en ce sens sera adressée au demandeur. Il est rajouté que deux places handicapées ont été tracées lors de l'aménagement des places de stationnement sur le nouveau parking des Horts qui est horizontal et proche de l'emplacement demandé.

### **Décision modificative**

M. le Maire présente au conseil la nécessité, suite à la décision modificative rattachée au conseil municipal du 23 juin 2016, d'effectuer des écritures comptables pour réintégrer des frais d'études dans le compte d'imputation définitive des travaux terminés. Il s'agit d'écritures d'ordre, sans impact sur le budget, entre les comptes 21318-041 et 2031-041 pour un montant de 1.436 €. Le conseil décide à l'unanimité cette écriture budgétaire.

### **Questions diverses**

- **Demande subvention pour la réfection et l'isolation de la toiture de la salle polyvalente.** M. le Maire rappelle au conseil qu'une demande de subvention avait été adressée à la DETR en janvier 2016. Le dossier a été refusé car la catégorie « salles polyvalentes et espaces d'animation » déterminée par la commission départementale des élus de l'Ardèche ne peut être portée que par un établissement public de coopération intercommunale (EPCI). De nouvelles possibilités de subventions pour l'isolation de bâtiments à hauteur de 80% nous ont été communiquées par Val'Eyrieux. Les devis obtenus pour le dossier refusé par la DETR sont toujours d'actualité et M. le Maire propose d'adresser un dossier de demande de subvention à la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise à l'unanimité M. le Maire à effectuer une demande de subvention auprès de Val'Eyrieux dans le cadre du TEPOS pour la réfection et l'isolation de la toiture de la salle polyvalente.

- M. le Maire informe le conseil qu'une demande de subvention auprès de différentes instances a été préparée pour le renouvellement des ordinateurs portables de l'école primaire publique. En effet ces ordinateurs fonctionnent sous le système d'exploitation Windows XP qui n'est plus maintenu par Microsoft et leur nombre est insuffisant par rapport aux effectifs actuels. Un devis a été demandé aux Inforoutes de l'Ardèche. M. le Maire propose d'adresser cette demande pour une utilisation de la réserve parlementaire à notre député, ainsi qu'auprès de l'Inspection académique, du Ministère de l'Intérieur pour une subvention exceptionnelle, de la Préfecture pour un financement sur fonds d'investissement, de la Région Auvergne Rhône-Alpes et de notre Sénateur. Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'effectuer ces demandes de subvention.
- **Remerciements.**
  - o Lettre de remerciement de l'EHPAD La Cerreno pour le don des produits destinés à l'Ardéchoise et qui n'ont pas été utilisés.
  - o Lettre de remerciements de l'Association Familles et Loisirs pour le balayage effectué dans l'allée du bâtiment communal accédant à la Crèche et au Centre de loisirs.
- **Rallye Monte Carlo historique**  
Le 20<sup>e</sup> Rallye Monte-Carlo historique traversera notre commune le lundi 30 janvier 2017 dans le cadre de l'épreuve de régularité réservée à des véhicules de collection datant d'avant 1980.
- **Subvention du Fonds d'encouragement aux initiatives locales.** Une subvention de 100 € a été reçue du Conseil départemental pour les animations organisées autour de l'Ardéchoise 2016.
- **Demandes de subvention.** Des demandes de subvention d'organismes agissant au niveau départemental ou régional sont parvenues à la Mairie. Conformément à la décision prise en conseil municipal de subventionner uniquement les associations locales, une réponse négative leur a été adressée.
- **Etude potentiel solaire des toitures publiques et accord de principe pour demande de raccordement.** La SEMLEER (Société d'Economie Mixte Eyrieux Energies Renouvelables) a conclu, après analyse des caractéristiques des toitures publiques de la commune, au potentiel intéressant pour l'installation à court terme de panneaux photovoltaïques dans une optique de revente de l'électricité pour les bâtiments Crèche/Centre de loisirs/Gîte/Salle des voûtes, Ecole primaire et Ecole maternelle. M. le Maire propose au conseil de donner son accord de principe pour le dépôt d'une demande de raccordement. Cet accord est un préalable indispensable à l'analyse de la rentabilité économique de l'installation. Le conseil donne à l'unanimité son accord de principe pour le dépôt d'une demande de raccordement de ces trois bâtiments.
- **Bail du camping de La Teyre.** M. le Maire informe le conseil que l'association Par Monts et par Vaux souhaite céder le bail commercial conclu avec la commune pour 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> août 2013 et cherche un repreneur. La cession fera l'objet d'un acte notarié. Plusieurs repreneurs potentiels se sont déjà manifestés.

- **Atelier du bijou.** Les travaux en cours concernent le désamiantage du bâtiment puis la « déconstruction » de l'ancienne habitation commencera.
- **Formation prévention sur l'équilibre et la prévention des chutes.** M. le Maire rappelle que les caisses de retraite CARSAT Rhône-Alpes – MSA – RSI – Sécurité sociale dans les mines – ANGDM s'engagent dans une action « ATOUTS PREVENTION Rhône-Alpes » pour encourager « le bien vieillir » et proposent aux seniors de participer gratuitement à 12 séances d'exercices pratiques sur l'équilibre et la prévention des chutes. Elles se dérouleront les mercredis de 11h à 12h à la salle des Voutes du 19 octobre 2016 au 4 janvier 2017. Inscription auprès de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.